

# TROPHEE INTERNATIONAL HANDIKART 2016

## ARTICLE 1. ORGANISATION

**1.1** La FFSA organise un Trophée International en catégorie Handikart. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

**1.2.** Ce Trophée International Handikart se déroulera les :

<b>8 et 9 Octobre</b>	<b>Angerville (91)</b>	<b>ASK Angerville</b>
-----------------------	------------------------	-----------------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

### **1.3. HORAIRES**

**1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

**1.3.2.** L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débuteront le jeudi à 14 heures et se termineront le vendredi à 9 heures.

**1.3.3.** La manifestation débutera officiellement le vendredi à 08h00 avec les essais libres officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner le jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### **1.4. VERIFICATIONS**

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi, selon des horaires définis par l'opérateur.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1. LICENCES**

Le Trophée International Handikart sera ouvert à tout pilote détenteur de la licence Nationale Concurrent Conducteur Handikart Karting « NCCHK » en cours de validité pour 2016, et/ou à tout pilote détenteur d'une licence internationale de degré C, accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique du karting de compétition et/ou à tout pilote détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière et d'un certificat médical.

### **3.2. PILOTES ADMIS**

**3.2.1.** Un maximum de 90 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Trophée International Handikart, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

**3.2.2.** Le Trophée International Handikart est réservé aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âge atteint en 2016) handicapés d'un ou plusieurs membres.

**3.2.3** La catégorie H2 comprend les pilotes ayant 1 ou 2 membres handicapés. La catégorie H4 comprend les pilotes ayant 3 ou 4 membres handicapés.

### 3.3. INSCRIPTION AU TROPHEE INTERNATIONAL HANDIKART

3.3.1. **Tout pilote devra s'inscrire sur le site internet de l'organisateur ASK Angerville : <http://www.askangerville.fr>. L'inscription devra être réglée lors de l'inscription sur le site par Carte bancaire ou Paypal. A défaut, le paiement de l'inscription peut être faite par chèque, accompagné d'une copie de l'email confirmant l'inscription, par courrier à cette adresse : ASK Angerville, 706 rue des serres - 45590 St Cyr en Val. Le montant de l'inscription est fixé à 190 €.**

**Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve (jeudi 20h00 J-15) et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.**

3.3.2. Le montant des droits d'inscription au Championnat comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seule l'aire de stationnement, le droit de piste de la journée du jeudi et la location du transpondeur pourront être facturés par l'organisateur.

**Possibilité de location de stand au tarif de 100€ le weekend de 3 jours (handikarts prioritaires) à réserver auprès du RKO au 01.69.95.00.00 ou [contact@rko.fr](mailto:contact@rko.fr).**

3.3.3 En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante conformément aux règlements **des Coupes de Marques déposées auprès de la FFSA en 2016 : X30 Master et Rotax Max Master, pour les catégories H2 et H4.**

4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

**Châssis :** les adaptations des châssis devront être validées par les commissaires techniques lors de l'enregistrement du matériel.

**L'enregistrement du matériel équivaudra à l'agrément FFSA, pour la durée de l'épreuve.**

**Moteurs :**

- **X30 Master** conformément au règlement de la Coupe de Marque agréée par la FFSA en 2016 et accessible à tous les pilotes
- **Rotax Max Master** (Racing et EVO) conformément au règlement de la Coupe de Marque agréée par la FFSA en 2016 et accessible à tous les pilotes

**Freins : Le système de freinage avant est autorisé.**

4.1.3. **Le poids des catégories est le suivant :**

**170 kg** pour les pilotes H2 et H4.

### 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES – ÉQUIPEMENTS

#### 4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

## 4.2.2 Pneumatiques

4.2.2.1. Chaque pilote disposera de 10 pneus slicks répartis comme suit :

- Essais libres et warm up : 2 avant - 2 arrière apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9) ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- Essais chronométrés, qualifications et phases finales : 3 - avant - 3 arrière en gestion libre. Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

**Quatre pneus slicks (2 avant et 2 arrière) seront fournis gratuitement par le manufacturier. Les deux pneus restants seront payants.**

Chaque pilote disposera de 6 pneus pluie (3 avant et 3 arrière) en gestion libre apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9) ou achetés sur place auprès du manufacturier.

**La marque et le type de pneumatiques seront validés par la FFSA :**

**Pneus sec : KOMET K1H (AV : 10 x 4.60 x 5 – AR : 11 x 7.10 x 5)**

**Pneus pluie : KOMET K1W (AV : 10 x 4.20 x 5 – AR : 11 x 6.00 x 5)**

4.2.2.2 Les 4 pneus des essais libres et des warm-up seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

## 4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2. **8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA ; numéros de course blancs sur plaques à fond rouge.**

4.3.3 Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.

## 4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE

Deux mécaniciens par pilote seront autorisés à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ces mécaniciens devront porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

**Lors des courses, une aide extérieure pourra être apportée aux pilotes par les commissaires de piste, afin qu'ils puissent être mis en sécurité ou repartir, sans pénalité.**

## ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant au Trophée International Handikart devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. ESSAIS

#### 7.1.1. Essais libres officiels

Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi et le samedi matin par séances de 10 minutes et de 30 pilotes maximum.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire, sous peine d'une amende 100 €.

## 7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrents-conducteurs et concurrents-tuteurs) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

## 7.3. COURSE

### 7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes seront tirés au sort.

Les essais chronométrés et sonométriques auront lieu le samedi par groupe de 30 pilotes maximum selon des horaires définis par l'opérateur. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

### 7.3.2. Manches qualificatives

#### 7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en X séries **comprenant entre 12 et 15 pilotes** réparties suivant le processus ci-dessous :

<b>SERIE A</b> 1 <sup>er</sup> chrono 9 <sup>ème</sup> chrono	<b>SERIE B</b> 2 <sup>ème</sup> chrono 10 <sup>ème</sup> chrono	<b>SERIE C</b> 3 <sup>ème</sup> chrono 11 <sup>ème</sup> chrono	<b>SERIE D</b> 4 <sup>ème</sup> chrono 12 <sup>ème</sup> chrono
<b>SERIE E</b> 5 <sup>ème</sup> chrono 13 <sup>ème</sup> chrono	<b>SERIE F</b> 6 <sup>ème</sup> chrono 14 <sup>ème</sup> chrono	<b>SERIE G</b> 7 <sup>ème</sup> chrono 15 <sup>ème</sup> chrono	<b>SERIE H</b> 8 <sup>ème</sup> chrono 16 <sup>ème</sup> chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à 30 pilotes, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à 30 pilotes, un certain nombre de séries comprenant 12 à 15 pilotes seront créées, A, B, C, etc.

#### 7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc...

Les manches qualificatives se disputeront sur **15 km** par temps sec et sur 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,  
2 points au 2<sup>ème</sup>,  
3 points au 3<sup>ème</sup>,  
4 points au 4<sup>ème</sup>,  
5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 7.3.3. Phases finales

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. Les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de **17 km** minimum par temps sec et de **14 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives,
- une finale de **25 km** minimum par temps sec et de **20 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement du Trophée International Handikart et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des manches qualificatives.

**7.3.4. Consolante**

Les pilotes, non qualifiés pour les phases finales, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK ou une Coupe de la Ville.

Cette Coupe sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 30 participants) et se déroulera sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

**7.3.5. Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course**

Lorsque la Direction de Course déclarera qu'il s'agit d'une course par temps de pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

**7.3.6.** Sur toute la durée du Championnat, seul le drapeau bleu sera utilisé y compris pour les phases finales.

## ARTICLE 8. PRIX

**8.1.** A l'issue des phases finales, les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise, ainsi que les trois premiers du classement trois ou quatre membres handicapés.

**8.2. PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.